

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAE 11 Marchés de la création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e) - Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu l'avis du comité technique paritaire de la Direction de l'attractivité et de l'emploi, en date du 22 mars 2017 ;

Vu l'avis émis le 21 février 2017 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en application de l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver le principe de la gestion déléguée des marchés de la Création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e) pour une durée de cinq ans et de l'autoriser à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la gestion déléguée des marchés de la Création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e) pour une durée de cinq ans.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder à la publication d'un avis de concession et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat déléguant la gestion des marchés de la Création Bastille (11e) et Edgar Quinet (14e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO